



Affiche réalisée par l'Atelier graphique Malte Martin

C'EST ÇA LA POLITIQUE DE L'IMMIGRATION ?

Dossier : pages 6 à 10

■ **Concert de l'Orchestre national de Lille pour le Mrab** page 2

■ **Editorial** page 3

■ **Commission Immigration : autoportrait** page 4

■ **Les Etats-Unis ont fixé la date de l'exécution de Mumia Abu-Jamal** page 4

■ **Gare aux sectes** page 11

■ **Actualités** page 12

Quand la musique est bonne

Ce fut un grand moment d'émotion que cette célébration des cinquante ans du Mrap sous les auspices de la beauté et de l'amitié. La grande salle des conférences de l'Unesco était le lieu symbolique le mieux approprié pour cette soirée, même si l'éducation, la science et la culture ne sont pas encore universellement partagées. La salle était remplie d'amis du Mrap, d'adhérents et de militants qui tous ont, en commun, le projet d'un monde d'où le racisme serait banni et où l'amitié entre les peuples ne serait pas un vain mot. Et, juste retour des choses, c'est dans ce lieu de l'universalité que nous nous sommes retrouvés pour partager l'art le plus universel, peut-être, la musique. Jean-Claude Casadesus nous a fait ce splendide cadeau et n'a pas choisi au hasard le programme, porteur de la plus profonde humanité : la voix merveilleuse de Caroline Casadesus a fait entendre quelques mélodies parmi les plus bouleversantes du répertoire, celles qui disent le malheur et l'abandon, mais aussi l'air de Chérubin, précédé par l'ouverture des Noces, cette œuvre où les inextricables difficultés sociales et sentimentales se résolvent dans la réconciliation générale. Utopie, certes, mais porteuse de sens. En deuxième partie, la cinquième symphonie de Beethoven « que tout le monde a en mémoire », selon le mot de J.-C. Casadesus. C'est bien pour cette raison que l'écoute en a été un intense moment de partage, en même temps que de redécouverte de la puissance à la fois tragique et exaltante de cette musique qui nous rend meilleurs et plus forts. Tous, nous nous souviendrons de ce cinquantième anniversaire. Peut-être faut-il contrairement aux autres célébrations, souhaiter ne pas avoir à fêter le centenaire du Mrap si le monde tel qu'il est, devenait tel que nous le voulons.

Catherine Ballestero
Comité local Paris 5e/13e



Jean-Claude Casadesus, chef d'orchestre
« Je dis aux militants du MRAP : continuez. »

Chérifa Benabdessadok

J.-C. Casadesus à Différences : « Le Mrap est né à la suite de l'extermination de gens jugés différents et inférieurs. Le sectarisme et l'intolérance conduisant à des horreurs, je me dis que je dois à ma façon combattre l'ignominie. Il est impératif que la justice soit faite et que les bourreaux ne restent pas impunis ou masqués. Le combat du Mrap se mène tous les jours. Le racisme c'est hélas souvent un phénomène irrationnel où la bêtise a force de loi ; en tout cas l'intelligence et le coeur n'ont pas la même signification et quand les racistes sont intelligents, nous sommes face à une grave et dangereuse perversion qui s'appuie sur le rejet de l'autre. Voilà ce qu'il faut combattre avec nos modestes armes. Le caractère universel de la musique place chacun à égalité devant l'émotion sans la subversion des mots et sans considération de différence. Je n'ai jamais rencontré de rejet dans les quarante pays que j'ai visités pour peu que la musique soit faite avec cœur, âme, sérieux et professionnalisme. Après quelques secondes de musique, les gens les plus violents s'étonnent un instant, puis adhèrent. On n'a pas encore évalué toute la capacité thérapeutique et prophylactique de la musique. Je le vois avec les enfants de quartiers déshérités dont je m'occupe, avec des prisonniers dans les lieux de détention où je vais ; mais ces démarches ne sont valables que s'il n'y a aucune désinvolture, aucune concession à la facilité. Dans la mesure où on apporte aux gens, comme disait Malraux, la conscience de la grandeur qu'ils ont en eux en abordant une œuvre d'art, on rend hommage à leur dignité, on les juge aptes à

atteindre des sommets de félicité, et je suis persuadé que ça change les comportements. Une de mes démarches et de mes ambitions est de pouvoir permettre à la musique de pénétrer des lieux et des cœurs où elle était interdite. Combien de fois n'ai-je pas entendu des gens affirmer que cette musique n'était pas pour eux. J'ai écrit un livre qui intitulé « Le plus court chemin d'un cœur à un autre » pour montrer que l'émotion de la musique parle directement à un autre cœur que le sien. La légitimité d'un artiste passe par le partage de son art, le partage de l'émotion. Dans un quartier de Lille, on a fait travailler sur un projet d'opéra des enfants qui avaient des comportements violents. La discipline qu'on exigeait d'eux et la confiance qu'on leur accordait les ont profondément changés. Ils sont devenus respectueux d'eux-mêmes et des autres. Il n'y a aucune délinquance dans les écoles de musique. Je suis heureux quand je fais de la musique avec des gens que j'aime et dans des conditions propices à l'éclosion de ce que je recherche. Mais là aussi il y a de la douleur. Il ne faut pas oublier que toute forme d'approche des chefs-d'œuvre ressemble à l'ascension de l'Anapurna. Nous sommes les serviteurs de génies qui sont les cimes qu'il nous faut gravir. Les cimes restent en place, nous, nous redescendrons. La liberté n'est que le fruit de la rigueur maîtrisée, de la discipline, sinon c'est l'anarchie. Aucune interprétation n'est bonne si elle n'est pas libre, mais aucune interprétation ne peut être libre si elle n'est pas le fruit de la plus grande discipline. Je dis aux militants du Mrap : continuez. »



Chérifa Benabdessadok

Caroline Casadesus, soprano
« Le don de soi, le partage et la transmission d'une émotion comptent parmi les fonctions essentielles d'un artiste »

C. Casadesus à Différences : « Le don de soi, le partage et la transmission d'une émotion comptent parmi les fonctions essentielles d'un artiste. S'engager pour soutenir et défendre des valeurs fondamentales de tolérance, de liberté, de respect de l'autre, me paraît l'évidence même. Une opportunité m'est ainsi offerte d'exprimer ma solidarité avec le Mrap (dont l'action est hélas si nécessaire) et je vous en remercie. La musique est un langage universel ; grâce à elle, sans barrière, il nous est permis de communiquer avec le plus grand nombre et de nous enrichir de ce monde si fabuleusement bariolé ; les notions de frontières sont en soi une absurdité ! Je chante pour la première fois le « grand répertoire », sous la direction de mon père, et c'est avec beaucoup de modestie, d'humilité et un trac certain que j'appréhende cette soirée ! Je suis venue au chant très tard

et suis reconnaissante à mon père ainsi qu'aux prestigieux musiciens de l'Orchestre national de Lille d'accepter de m'épauler dans ces débuts. Il faut une prise de conscience collective pour que le passage à l'an 2000, dont on parle tant, soit marqué par l'harmonie. Je suis maman de trois enfants, jeunes musiciens, et je m'efforce de les aider à se construire, en futurs hommes et femmes responsables, généreux, tournés vers les autres, respectueux de leur environnement... Si déjà à leur niveau, ils peuvent simplement par une bonne attitude, contribuer à faire évoluer un camarade, un voisin, en l'aidant à penser autrement, c'est déjà beaucoup ! Quand je leur explique que c'est une de leur mission sur terre, ils me regardent parfois avec des yeux écarquillés, mais je suis sûre qu'un peu du message passe. »

Propos recueillis par Chérifa B.

Charles Palant : « 50 ans de combats contre l'intolérance raciste, xénophobe, antisémite, nous valent votre présence, votre amitié. »

C'est devant une salle comble que Charles Palant a prononcé un discours de remerciement à l'adresse de tous ceux qui ont concouru au succès de cette soirée : institutions, ministères, associations, sponsors, militants. Il a également rappelé « que c'est ici, dans cette même salle de l'Unesco, qu'il y a quarante ans, le Mrap tenait son congrès et rendait public le projet de loi antiraciste adopté quatorze ans plus tard par le parlement français à l'unanimité. » Il a notamment insisté sur le nécessaire accès des immigrés à la citoyenneté et sur la régularisation des sans-papiers avant d'accueillir chaleureusement Jean-Claude Casadesus et son orchestre.

Éditorial

Lorsque 10, 15 ou 20 % d'une population, à égalité de devoir, est exclue de la participation aux décisions qui la concernent, tandis que l'abstention aux élections locales ne cesse de progresser, ce n'est pas seulement une injustice insupportable, cela pose un réel problème de démocratie ! C'est de cela qu'il s'agit, quand on parle de cette exclusion que représente l'absence de droit de vote des étrangers extra-communautaires. Cette mise à l'écart du droit civique est d'autant plus insupportable que dans la construction européenne, la citoyenneté se fonde sur le concept de résidence. Du reste, les instances européennes, soucieuses d'avenir, recommandent l'extension de ce droit aux pays qui ne l'ont pas encore instauré. Au nom de quelle justice et de quelle équité ceux dont les parents ont parfois versé leur sang pour la France, ceux dont la sueur a contribué à l'essor économique, seraient-ils maintenus dans cette situation d'infra-droit ? Quelle crainte empêcherait notre république de faire toute leur place aux étrangers déjà nos citoyens de fait ? En 1981, cette mesure avait été promise (108^e proposition du candidat F. Mitterrand). Sous prétexte qu'on risquait de faire le lit du Front national et du racisme, beaucoup d'hommes politiques ont freiné l'élan de cette revendication, cependant de plus en plus partagée, notamment par 66 % des jeunes. Depuis, on a eu le racisme et le Front national, sans le droit de vote. Face à ces rendez-vous manqués et cette absence de courage politique, le Mrap et la Fédération nationale Léo Lagrange ont lancé depuis janvier 1999 un Appel. D'ores et déjà, signe que cette campagne est porteuse, près de 70 organisations nous ont rejoints ; 300 élus ont déjà parrainé notre appel. Il appartient désormais à chaque militant du Mrap de faire sienne cette campagne. Et de la relayer en organisant avec les associations signataires des comités pour l'obtention de ce droit civique, en interpellant les élus locaux, et en faisant signer les pétitions aux élus et aux citoyens... L'enjeu est de taille. En effet, il n'y a pas de citoyenneté sans contenu, et il n'y aura pas d'avenir commun pour l'ensemble des composantes de la société française sans la reconnaissance et le respect de l'égalité des droits.

Mouloud Aounit

Commission Immigration : autoportrait



Image du Bar Floréal © éditée en carte postale pour le Mrap

« la surface la plus passionnante de la terre, c'est, pour nous, celle du visage humain »

Georg Christoph Lichtenberg

François, Bernadette, Jean-Marc, Thamar, Jacques, Thierry, Marie-Louise, Xavier, Léo et les autres...

Pour éclairer les adhérents et les adhérentes du Mrap et les informer de tous les points de son combat contre le racisme, tant que pour informer la Direction et lui faire des propositions d'actions et de campagne, le Mrap a créé des commissions nationales consultatives sur les thèmes suivants : lutte contre l'extrême droite, exclusion du logement, Juridique, Education, Afrique, Immigration. La commission Immigration a été créée en 1978 par René Mazonod, Xavier Barois, Dominique Lahalle, Bernadette Hétier et François Prunet avec la collaboration de Jean Marc Bourquin, Thamar Bourand et d'autres membres. Comme pour les autres commissions, il s'agit là d'un groupe de travail et de recherche sur les divers aspects de l'immigration en France, de ses motivations, sur l'attitude du gouvernement et de l'opinion publique, les moyens d'y répondre nationalement comme sur le terrain. La commission est pour la Direction du MRAP une force de propositions et pour les demandeurs d'un titre de séjour, grâce à sa permanence, un lien d'accueil et d'aide juridique.

1 / La recherche et l'analyse sur tous les

aspects actuels et le vécu de l'immigration et de l'intégration.

Depuis trois ans maintenant, Bernadette Hétier, secrétaire nationale chargée de l'immigration et des réfugiés, et avec elle le Bureau de la Commission ont organisé à étapes régulières (une à deux par trimestre) des conférences-débats qui furent assurées par diverses personnalités spécialistes de ce thème : sociologues, démographes, économistes, agents sociaux de la justice, militants engagés dans des luttes de développement économique solidaires (Nord-Sud) dans les pays d'émigration et en France, etc... Ces conférences-débats ont été enregistrées. Par ailleurs, avec la collaboration d'éducateurs sociaux, un travail de recherches concrètes est mené non seulement concernant les jeunes sans-papiers et les victimes de la double peine mais aussi les jeunes résidents étrangers réguliers ou nés « Français en France » et sur les divers aspects de leur intégration (aspects négatifs, exclusions diverses, emploi, formation, logement ou aspects positifs) dans les banlieues et autres secteurs sensibles. Cette recherche exige des réunions

de travail à un rythme régulier avec des spécialistes venus de l'extérieur. Lors de la réunion plénière du 20 octobre, furent abordés : les sans-papiers après la marche nationale, l'idée d'une rubrique Asile et immigration dans *Différences*, les enjeux du sommet européen de Tempere (15 et 16 octobre) sur l'asile et l'immigration.

Les deux prochaines rencontres organisées par la Commission auront lieu :

■ **le mercredi 17 novembre 1999** de 19 h 45 à 22 h au siège national une Conférence-débat animée par Pierre Tartakowski, journaliste permanent UGICT-CGT, membre du Bureau d'ATTAC sur le thème « Objectifs et moyens d'action d'ATAC dans l'ensemble du mouvement de mondialisation à la veille de l'ouverture du « Cycle du Millénaire » et de l'organisation mondiale du Commerce à Seattle (Etats-Unis)

■ **le mercredi 8 ou le 15 décembre 1999** au siège à 19 h 45 une Conférence-débat sur les « Relations sociales dans une perspective de citoyenneté partagée »

Le secteur immigration lance un appel ur-

gent aux personnes volontaires pour participer au suivi de la question de l'accès aux soins et de services de santé pour les étrangers résidant en France (prendre contact avec B. Hétier).

2 / Propositions à la Direction du MRAP

Un rapport contenant une analyse la plus exhaustive possible a été rédigé, suite à une série de réunions plénières de la commission et de plusieurs bureaux sur les thèmes de la libre circulation des immigrés et de la libre installation, a été remis à la Direction du MRAP comme prévu, et voté lors du dernier Congrès national. Rapport diffusé aux membres élus du CN pour lancer le débat dans le MRAP.

3 / La Commission Immigration comporte aussi un secteur d'activité dans le domaine de l'accueil et de la défense juridique des immigrés et des réfugiés lors des permanences tenues au siège par le groupe concerné le samedi matin et les autres jours de la semaine. Les amis du groupe aident les immigrés à élaborer leur dossier de requête, recours (sur leur droit au séjour ou à la nationalité française). Le groupe qui se réunit chaque mois pour trouver des moyens d'action efficaces face à l'administration pour parer aux urgences et pour accompagner les requérants. Ce groupe d'accueil fait partie intégrante de la commission Immigration et demeure en rapport avec les permanences locales en Région Parisienne ou ailleurs. Ainsi apporte-t-il une information régulière à la commission Immigration sur le vécu et les droits des migrants et des réfugiés.

Les membres de notre commission élus au BN sont pour l'information et les propositions d'action, Bernadette Hétier et Jean Marc Bourquin et pour la permanence d'accueil : François Prunet, Jacques Mignot... La commission a créé des secteurs collectifs de lutte autour du thème de la régularisation des jeunes à 18 ans et des femmes étrangères en détresse. Depuis dix mois a été créé un collectif (indépendant) de solidarité et d'entraide des Algériens exilés. Deux cent cinquante adhérents se sont inscrits comme destinataires de la Commission, ils reçoivent l'ensemble de nos courriers. Les adhérents voulant participer aux travaux de la commission Immigration, doivent le signaler sur leur bulletin d'adhésion ou s'adresser à la commission. Amicalement et merci.

François Prunet

Liberté de circulation, liberté d'installation : un document de la Commission

Dans le prolongement du débat qui s'est déroulé au congrès national du Mrap, la réflexion a été poursuivie. La dernière actualisation de la réflexion collective de la Commission date de mai 1999. Elle est consignée dans un document disponible au siège et construit en trois grandes parties : 1°) Démontez les fantasmes et les a-priori. 2°) La politique actuelle de « maîtrise des flux migratoires » constitue une violation du droit international. 3°) La politique de « maîtrise des flux migratoires » tourne le dos aux intérêts communs de tous les peuples du monde. Dix annexes complètent utilement l'ensemble : Statistiques du Bureau international du travail sur l'ensemble des migrants dans le monde ; Réfugiés statutaires reconnus en 1988 à 1997 dans les principaux pays d'accueil ; Fondements communautaires de la libre circulation des personnes dans l'Union européenne ; Obstacles au droit d'installation des ressortissants communautaires, etc.

A retenir → Mercredi 17 novembre 20 heures au siège du Mrap
Conférence-débat sur le thème de la mondialisation à travers les activités d'ATTAC – Association pour la taxation des transactions financières et l'aide aux citoyens

Qui travaillera et où ?
Qui mangera, respirera et quoi ?
Qui gagnera et combien ?
Qui vivra et comment ?
Que deviendra notre liberté ?

Pierre Tartakowsky

Journaliste permanent à l'Ugict-CGT, membre du bureau d'ATTAC

exposera les enjeux de la mondialisation à partir desquels chaque jour - davantage - le marché prend le contrôle de notre vie quotidienne.

Lutter et résister

A la veille de l'ouverture du « cycle du millénaire » à Seattle (Etats-Unis) par l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) avec P. Tartakowsky nous pourrions réfléchir à ce qu'« ils » nous préparent et nous préparer à résister.

Soyons tous présents
17 nov. 99 à 20 h
au siège du Mrap

Message de la Commission Afrique

Le capitaine Ely Ould Dah, officier mauritanien en poste à la sécurité militaire en 1990 et 1991, a été mis en examen alors qu'il effectuait un stage d'un an du commissariat de l'armée de terre de Montpellier. Il a été remis en liberté conditionnelle le 28 septembre 1999, après un premier jugement qui a été rejeté. Nous craignons qu'il disparaisse dans la nature. Ely Ould Dah, reconnu par plusieurs de ses victimes, est personnellement responsable de tortures de militaires et de fonctionnaires négro-mauritaniens, de novembre 1990 à avril 1991.

La Commission Afrique du Mrap tient à rappeler qu'en matière de droits de l'homme il n'y a pas de petit pays dans le monde et demande à la justice française qu'elle l'emporte sur les considérations politiques et économiques qui lient la France et la Mauritanie. Il ne peut y avoir démocratisation en Mauritanie s'il n'y a pas de justice et réparation vis-à-vis d'un peuple meurtri dont 100 000 ressortissants déportés vivent depuis dix ans dans des camps de fortune au Sénégal et au Mali.

Entretien avec Monique Chemillier-Gendreau

Professeur de droit international, Monique Chemillier-Gendreau s'est fortement impliquée dans le mouvement des sans-papiers. Auteur d'un ouvrage de référence, « L'injustifiable. Les politiques françaises de l'immigration », elle explique ici pourquoi une politique de l'immigration radicalement différente est indispensable. Pour l'équilibre social, pour que la politique ait un sens, pour le peuple humain.

Différences : Comment vous êtes-vous intéressée à la question de l'immigration et au mouvement des sans-papiers ?

Monique Chemillier-Gendreau : Un peu par hasard. C'était au moment où Ariane Mnouchkine a recueilli les sans-papiers dans son théâtre de La Cartoucherie en 1996 après qu'ils eurent été chassés de divers lieux. Les trois cents personnes concernées avaient des itinéraires très hétérogènes, des capacités d'expression et des revendications très différentes. Ariane Mnouchkine a pensé, à juste titre, qu'il fallait des personnes servant de médiateurs, capables de les écouter et de synthétiser ce qu'ils avaient à dire, en direction de l'opinion publique et des autorités. C'est ainsi qu'est née l'idée d'un collège des médiateurs.

Quels enseignements tirez-vous cette expérience ?

Cela nous a permis de constater que dans un pays comme le nôtre qui se flatte d'être l'une des plus grandes démocraties du monde, il manque des espaces d'expression. Au sein du Collège, nous avons vite pris conscience que notre tâche était double : intervenir pour ces trois cents personnes et leurs familles auprès du gouvernement Juppé et son ministre de l'Intérieur et, plus largement, ouvrir une réflexion sur la question de l'immigration et de l'asile. Malgré quelques différences d'approche au sein du groupe, nous avons rapidement élaboré un texte que *Le Monde* a publié en juin 96. Nous disions en particulier que les multiples réformes de l'ordonnance de 1945 lui ayant ôté toute logique il fallait l'abroger et repartir sur de nouvelles bases.

Et sur le fond, qu'avez-vous appris ?

Nous avons d'abord pris la mesure des dé-

formations imaginaires de la réalité que la question des étrangers suscite. Les idées fausses pullulent, en particulier sur le nombre d'étrangers et l'amalgame permanent entre immigrés et étrangers. Un racisme à fleur de société perdure. Encore plus difficile à dissiper est la peur de voir déferler dans notre pays et en Europe des étrangers en grand nombre. J'ai tenté de contrer cette peur, au risque de m'engager dans une prospective, ce qui est toujours inconfortable. Heureusement, de nombreuses études - et la bibliographie en la matière est excellente - montrent que la réalité ne se réduit pas à des tendances sommaires. Les migrations sont aussi vieilles que le monde et les mouvements de personnes vont continuer. Mais on n'a plus affaire à des mouvements massifs des pays pauvres vers les régions à conquérir ou peu peuplées. Aujourd'hui, les migrations sont souvent pendulaires : des gens vont et viennent d'un pays à l'autre, les employés du secteur des services (banquiers, assureurs, commerciaux) se rendent partout dans le monde pour des périodes limitées. La migration classique du Malien chassé par la misère de son village et par la tradition qui veut que plusieurs hommes aillent gagner de l'argent ailleurs continue d'exister. Mais cette migration, lorsqu'elle reste spontanée, n'a jamais atteint des chiffres inquiétants. Il faut, en effet, être attentifs aux proportions lorsque des chiffres sont avancés. Lorsque les journaux annoncent que 5000 personnes ont franchi le détroit de Gibraltar, la proportion est infime si on rapporte ce chiffre à la population de la France ou de l'Europe. Soyons clairs, rien dans les réalités actuelles ne peut



faire croire à un risque d'invasion spontanée à l'échelle continentale ou nationale. Les arrivées massives de Maghrébins dans les années cinquante pour l'industrie automobile résultaient de recrutements opérés avec l'accord des entreprises et du gouvernement. Il persiste, certes, des réseaux mafieux de recruteurs, passeurs, logeurs qui gagnent beaucoup d'argent et qui travaillent avec des complicités dans l'administration, mais ils ne portent plus sur les mêmes nombres. Or, les gouvernements ont mis l'accent sur la répression des victimes et non pas sur la répression des responsables mafieux.

Pourquoi tout cela est-il si compliqué, qu'est-ce qui est en jeu ?

Je soutiens que la politique et la morale sont indissociables. Pour faire le bonheur dans la cité, le politique doit introduire des éléments d'équilibre entre les gens. Or nous sommes dans la recherche de l'hégémonie et non de l'équilibre. L'Occident a fait faire ses guerres par les hommes des pays du tiers monde, puis il les a utilisés pour asseoir son expansion économique et on affirme depuis peu qu'il faudra faire appel à de la main-d'oeuvre étrangère pour payer les retraites des Européens ! C'est une posture morale intolérable, car il n'y a pas là-dedans trace d'une société démocratique internationale à

partir d'un droit égal entre les peuples.

La loi Chevènement a pourtant tenté une ouverture ?

Oui, mais la gauche n'a pas changé de manière substantielle la politique française. Elle a modifié la loi de façon marginale en prenant quelques mesures d'apaisement. Lorsque nous avons lu le rapport de Patrick Weil, nous avons compris que l'ordonnance de 45 ne serait pas abolie, et donc que le gouvernement ne changerait pas profondément de politique.

Les mouvements de solidarité avec les sans-papiers ont-ils été cohérents ? Falloit-il accepter la régularisation sur critères pour ensuite les contester ?

La vraie bonne philosophie est la liberté de circulation des personnes. Le Pacte international des droits civils et politiques des Nations-unies entré en vigueur en 1976 affirme que « toute personne a droit de quitter tout pays y compris le sien » ce qui sous-entend qu'elle a le droit de rentrer quelque part, sinon le texte serait absurde. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, de contester à l'Etat ses prérogatives. Il s'agit de le remettre à sa place et de faire s'exercer les contrôles internationaux qui s'imposent. Les Etats gardent le droit de restreindre cette liberté de circulation pour un certain nombre de raisons (sécurité nationale, ordre public, etc) : cela veut dire que la liberté est le principe et la restriction l'exception. Quand l'Etat émet une restriction, il doit apporter la preuve du fondement de sa décision. L'Etat français devrait donc motiver tout refus de visa. J'attends avec impatience le moment où des avocats plaideront cela devant les juridictions. Lorsqu'il refuse un visa, l'Etat doit dire de quelle menace il veut protéger sa population. On ne peut pas amalgamer le chômage à une menace sur la sécurité nationale. Il faudrait prouver que les étrangers prennent le travail des Français, que les emplois sont substituables, il faudrait prouver qu'ils ne créent pas d'emplois. Les raisonnements économiques sont très complexes. La bonne philosophie est celle qui met l'accent d'abord sur la liberté. Il n'est pas normal que les êtres humains ne puissent pas circuler librement alors que c'est le cas les capitaux et des marchandises. Et cela va s'accroître avec la libéralisation des services prônée par l'Organisation mondiale du commerce. Un service ne peut pas circuler internationalement sans la personne qui le

porte. Libéralisation des services, cela veut dire ouverture des frontières pour les personnes qualifiées. Si l'on oblige les pays du tiers-monde, et on les y oblige, à accepter les services occidentaux en matière de télécommunications, d'assurances, etc, cela veut dire que les ingénieurs, commerciaux, employés, capables de mettre en place ces services se voient offrir automatiquement la possibilité d'aller s'installer dans ces pays. On n'a pas cela pour les services non-qualifiés, il n'y a pas de réciprocité.

Revenons à la discussion sur les critères.

La libre circulation des personnes apparaît à beaucoup comme une utopie. D'abord parce que l'Etat français est crispé sur cette question. Il veut garder le droit de maîtriser les entrées sur son territoire. Soit. Pour ne pas prendre les choses de front, le Collège des médiateurs a donc, en lien avec les associations, utilisé d'une part des critères de catégories aisément repérables (personnes ayant un enfant français, mariées, etc) et, des critères de situation, du genre : toute personne pouvant témoigner d'une bonne insertion dans la société. Ce débat eu lieu au sein du collège des médiateurs et continue d'apparaître comme un débat difficile. Certaines associations défendent la régularisation pour tous et l'ouverture des frontières, d'autres s'en tiennent à un mot d'ordre plus restreint. Je ne crois pas que cela soit antinomique. Il fallait déjà montrer au gouvernement qu'en n'allant pas jusqu'au bout de critères simples, il crée une injustice, qu'il a tort, et amener les gens à réfléchir à la question. Notamment à l'idée qu'il serait temps de penser la notion de peuple humain dans sa solidarité évidente face aux questions d'environnement, de gestion des ressources, de démographie, et non de peuple au singulier qui s'oppose à d'autres peuples.

C'est un peu abstrait, utopique.

Non, je ne le crois pas. C'est urgent et concret au contraire. Il s'agit en fait de se dépêcher de rattraper dans le monde de l'humain et du politique ce qui s'est déjà joué sur le plan économique et technologique. Nous sommes un pays riche et gâté par le hasard et sur un continent particulièrement bien protégé. Alors on s'imagine que le monde



Willy Vainqueur pour une carte du 21 mars / Mirap

entier a envie de débouler ici. La réalité est très différente. D'abord les gens sont attachés à leur pays fût-il le plus pauvre de la terre, le quitter est très coûteux, cela veut dire perdre une partie de sa famille, ses amis, ses habitudes, sa terre, etc. Il s'il y a quelques peuples qui ont des traditions d'immigration, les Maliens, par exemple, ce ne sont pas tous les peuples, et dans ces peuples ce n'est pas toute la population. Partons d'expériences récentes pour faire des projections dans le futur. Avant la fermeture des frontières, au milieu des années soixante-dix, entre la période de la décolonisation et le changement dans la réglementation française et européenne, il s'est passé quinze ans pendant lesquels toutes les gens des anciennes colonies françaises pouvaient venir librement. Pendant cette période, il y a eu la sécheresse dans le Sahel, une catastrophe écologique avec une misère inouïe, et pourtant il n'y a pas eu d'arrivée en masse. Il faut arrêter de fantasmer. La misère économique n'entraîne pas de départ en masse. Elle entraîne des départs individuels. Mais cela nous pouvons l'accepter.

Le gouvernement de gauche n'a pas saisi la chance de faire autre chose. Pourquoi ?

Le gouvernement de gauche aurait innové s'il avait pris le temps du débat, de l'effort pédagogique à l'égard de l'opinion, en s'appuyant sur les textes internationaux. Mais ne l'ayant pas fait, on ne peut qu'émettre des hypothèses. La plus sévère relève de l'ignorance et l'inculture dans le domaine des phénomènes migratoires. Seconde explication : la tendance nationaliste qui à partir d'une position hégémonique prétend défendre les intérêts français contre les intérêts des autres peuples. La dernière explication, la plus sévère, est que le gouvernement so-

→ cial-démocrate gère le capitalisme, en corrige les effets de manière très marginale, mais n'a pas l'intention de le réformer. Ainsi, le gouvernement a décidé qu'il resterait dans ce pays au moins 70 000 personnes non régularisées mais qu'il ne les chasserait pas. Ca veut dire au niveau économique, que le gouvernement fait cadeau au patronat de plusieurs milliers de travailleurs corvéables. Leur existence permet de résister aux demandes et revendications des travailleurs réguliers. Le gouvernement a fait le choix de ne pas débarrasser l'économie française de cette espèce de verrou de confort donnée au patronat.

Que pensez-vous des quotas ?

Les quotas sont une atteinte à la liberté. Il faut discuter d'égal à égal, se réunir contre l'arrogance que nous montrons de façon permanente. Il faut discuter avec les pays du tiers-monde pour les faire sortir du scandale du sous-développement. Le sous-développement n'est pas une fatalité mais a été construit par l'économie prédatrice du Nord qui va chercher et attire vers elle les richesses du Sud. Ca ne sert à rien de discuter du codéveloppement sur des petits projets si on n'ouvre pas le chantier d'une lutte contre la dégradation des prix des produits des matières premières tropicales. Les prix de ces matières sont en chute continue. Les recettes se sont dégradées et la dette ne cesse de croître, il faut régler



Photo : Abdelhak pour Différences-1993

ces problèmes à la racine. Jamais l'arithmétique ne règle un problème politique. Les quotas reposent sur un postulat faux : qu'il serait insupportable à certains pays d'accueillir un nombre d'étrangers qui est supposé connu. Le quota est une forme d'instrumentalisation. Quel service scientifique établira tel ou tel chiffre et sur la base de quoi ? Le surgissement des sans-papiers dans l'espace public, le fait qu'ils aient voulu démontrer qu'ils ne sont pas des clandestins ? qu'ils

Un immigré du temps de l'expansion économique ça n'avait pas la tête d'un critère, il suffisait d'être en bonne santé pour travailler chez Renault.

exigent des droits, ne va pas dans le sens des quotas, mais d'une autre approche du problème, c'est nouveau. Cette volonté de visibilité des sans-papiers a permis au mouvement associatif, aux chercheurs et à l'opinion de bouger.

L'appartenance à une nation n'est-elle pas une réalité forte ?

L'appartenance d'un individu à un groupe national est quelque chose de contingent. Cette donnée contingente ne devrait jamais surpasser en importance et en défense d'intérêt l'identité humaine proprement dite, qui est la vraie identité naturelle biologique. Toutes les autres identités sont contingentes. Il y en a bien d'autres que celle de l'appartenance à la nation. On a des solidarités par métiers, par activités annexes, etc. Mais on a mis un poids juridique particulier à l'identité nationale. Ce que je trouve grave et dangereux c'est qu'on ait transformé une identité parmi d'autres, celle qui résulte de la contingence historique, en une identité rigide et définitive, et c'est une erreur.

Entretien réalisé par
Chérifa Benabdessadok

Etranger là-bas, sans-papier ici

Monsieur X se souvient avec une saisissante acuité du jour de son arrivée en France le 7 juin 1976. Il avait quitté Abidjan avec l'ambition de travailler et de se former. Depuis, il survit grâce à des petits boulots payés au noir, de l'aide d'amis ou de compatriotes. Manutention, plonge, maçonnerie : les patrons le paient 100 à 200 francs par jour, quand ils veulent bien lui donner du travail. M. X n'a jamais pu aller au-delà du récépissé. Jamais toutes les conditions (logement, travail stable et déclaré, justificatifs etc) n'ont pu être réunies pour répondre à toutes les exigences de la loi et de son interprétation par l'administration. Chaque année, il pense que la suivante sera meilleure, qu'il obtiendra enfin ces fichus papiers, qu'il n'aura plus peur des policiers dans la rue, qu'il accèdera enfin à un emploi moins précaire. Maintenant que le nouveau siècle s'annonce, M. X perd confiance, il dit qu'il n'est pas sûr de ne pas craquer. Je n'ose pas lui demander ce que cela signifie. A la permanence d'accueil du Mrap, c'est Jacques Mignot qui l'aide dans ses démarches depuis qu'il a été « recalé » de la circulaire Chevènement. M. X a connu la garde à vue, le centre de rétention,

le tribunal. Il a été arrêté l'an dernier lors d'un contrôle d'identité. Jacques lui a rendu visite au centre de rétention de Vincennes, il a rencontré l'avocate commis d'office pour le défendre. M. X a été libéré mais son passeport a été confisqué, le tribunal administratif examinera ces jours-ci son recours contre l'arrêté de reconduite à la frontière dont il est l'objet. M. X parle parfaitement le français, mais l'angoisse l'étreint, les phrases sont courtes, le regard désespéré. « Je suis coincé, affirme-t-il pourtant. Je ne suis pas retourné depuis vingt-trois ans dans mon pays, je ne sais pas à quoi il ressemble aujourd'hui, pour les gens de là-bas je suis un étranger. Je me lève et je me couche dans l'angoisse. Tous les matins je vais chercher du travail. En ce moment je n'en trouve pas. Il m'en faut pourtant un peu pour payer l'avocate qui me défendra devant le tribunal. L'après-midi, lorsqu'il fait beau je vais au jardin, sinon je m'installe à la bibliothèque et j'essaie de lire. Je m'occupe l'esprit. Mais je n'y arrive pas souvent ».

Chérifa Benabdessadok

Sans-papiers L'émergence d'une parole



Les images les plus spectaculaires du mouvement des sans-papiers restent celles de l'évacuation brutale de l'église Saint-Bernard à Paris le vendredi 23 août 1996. Le monde entier observe, stupéfait, la charge des forces de l'ordre brisant les portes de ce lieu saint à l'aide de haches et bousculant sans ménagement des grévistes de la faim pacifiques. Ces derniers ont été par la suite emmenés au centre de rétention de Vincennes, près de Paris. Une dizaine d'entre eux a été reconduite à la frontière. Les autres ont été libérés, principalement pour vices de procédure, et se sont retrouvés au Théâtre de la Cartoucherie une semaine plus tard. Depuis, le mouvement des sans-papiers a pris de l'ampleur et n'a cessé de se développer.



pel dans lequel il déclare : « A l'heure de la mondialisation, la tentation du repli égoïste ne peut conduire qu'à l'isolement et au déclin. C'est en se montrant exemplaire, tant dans la protection et la promotion des droits de l'homme pour tous ceux qui vivent sur son sol, que dans la recherche d'un véritable codéveloppement entre les divers continents, que l'Europe assurera son meilleur avenir ».

Août 1996

Ariane Mnouchkine s'adresse au public du théâtre du Soleil en rappelant pourquoi « depuis le 29 mars 1996 [...] les théâtres de la Cartoucherie, Epée de bois, Chaudron, Soleil, Tempête, Aquarium ont accueilli à leur tour les étrangers errants, qui, de Saint-Ambroise au gymnase Japy, tentent comme ils le peuvent, de sortir de l'impasse dans laquelle les lois Pasqua les ont placés. »

25 août 1996

Hélène Cixous, écrivaine, adresse un émouvant message aux sans-papiers dans lequel elle note : « Ce que vous avez fait pour nous en crevant le silence et la surdité, nous ne pouvons pas encore aujourd'hui en mesurer toutes les dimensions, nous le verrons mieux dans les temps prochains. Mais déjà nous vous devons, merveilleux paradoxe, la sorte de France dont nous rêvons et à laquelle nous trouvons le meilleur de nous mêmes : celle qui est descendue autour de la petite église Saint-Bernard pour faire de cet asile des ceintures de sacré, celle qui s'est répandue dans les rues pour rappeler qu'elle existe la France qui ne veut pas être la ratatinée et desséchée des ministères, mais la généreuse qui peut encore parler avec la voie de Victor Hugo! »

26 août 1996

Dans une lettre ouverte adressée au minis-



ment est né avec l'occupation de l'église Saint-Ambroise. Ses promoteurs défendaient six revendications :

- 1 / La régularisation de tous les sans-papiers par une carte de séjour de 10 ans
- 2 / La libération de tous les sans-papiers emprisonnés
- 3 / L'arrêt des expulsions et le retour des personnes déjà expulsées
- 4 / La fermeture des centres de rétention
- 5 / L'abrogation des lois Pasqua-Debré
- 6 / L'abolition de la double peine

Le mouvement a remué les consciences des citoyens et plusieurs collectifs de sans-papiers ou de personnalités solidaires ont vu le jour.

Avril 1996

Création du Collège des médiateurs avec vingt-six personnalités (anciens résistants, universitaires, juristes...). Le 18 novembre 1996, lors des Assises pour une nouvelle politique des migrations, il rend public un ap-



tre de l'Intérieur de l'époque, Jean Louis Debré, un groupe d'artistes, composé d'Emmanuelle Béart, Christine Citti, Olivier Guespin, Valérie Lang, Laurent Lévy, David Moreau, Stanislas Nordey et Marina Vlady, s'interroge sur la fermeté et l'humanité des lois : « Quelle fermeté y a-t-il à opprimer, brutaliser, expulser, emprisonner, insulter trois cents hommes, femmes et enfants désarmés et démunis ? Chez nous, cette fermeté porte un nom : Lâcheté ! (...) Quelle humanité y a-t-il à séparer les Blancs des Noirs ? A menacer et terroriser des enfants ou des femmes par la loi de la hache ou de la matraque ? A entasser des gens dans des cars pour les conduire dans un lieu où, pendant de longues heures, ils n'auront ni à manger, ni à boire, ni autorisation de faire réchauffer les biberons des enfants ? Cette humanité porte un nom : Racisme ! » Ce rappel des moments forts du mouvement des sans-papiers explique la mobilisation de

tous les acteurs sociaux (associations, syndicats, partis politiques, églises etc.) qu'il a suscité dans un élan de citoyenneté retrouvée.

1997/1998

Les années 1997 et 1998 ont vu la régularisation de nombreux sans-papiers. D'une manière générale des députés communistes, Verts et socialistes ont pris fait et cause pour une solution humaine et équitable de ce problème né, rappelons-le, de l'incohérence de lois votées dans la précipitation.

Novembre 1997 les députés Marie- →

→ Hélène Aubert (les Verts) Patrick Braouezec (PCF), Guy Hermier (PCF), Noël Mamère (Ecologiste), Jean Michel Marchand (les Verts), Bernard Outin (PCF) font une contre-proposition de loi relative à la nationalité, aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, à l'égalité des droits et aux relations avec les pays d'origine. Les sans-papiers, avec leurs soutiens divers, restent mobilisés. Depuis l'été 1999 ont pu noter quelques faits marquant de la vigilance.

10 juillet 1999

32^e jour de grève de la faim à Lille. Grande manifestation de soutien avec la participation de Monseigneur Gaillot, du professeur Schwartzberg, du Dr Maurice Titran adjoint au maire de Roubaix. Les élus Verts, PCF, LO/LCR au Parlement européen sont invités pour un meeting. Le même jour à Paris, manifestation à l'appel du Rassemble-

ment des Collectifs des Ouvriers sans-papiers et de l'organisation Politique.

21 août

Saint-Bernard an III. Commémoration de l'évacuation du 23 août 1996. Manifestations dans toute l'Île de France.

30 août

Occupation de la Maison des Ensembles à Paris par 300 membres du « Collectif des sans-papiers ».

9 et 10 septembre

Marche nationale des sans-papiers de Limoges à Compreignac et de Compreignac à Bessines-sur-Gartempe.

11 et 12 septembre

Présence remarquable des Collectifs des sans-papiers à la fête de l'Humanité.

19 septembre

Projections du film « Mémoire d'immigrés » suivi d'un débat à la maison des Ensembles à Paris.

22 septembre

En Belgique, le Collectif contre les expulsions appelle à la mobilisation internationale pour marquer l'anniversaire de la mort de Semira Adamu morte étouffée par les gendarmes lors de son expulsion.

2 octobre

Arrivée à Paris de la Marche des sans-papiers.

15 octobre

Journée européenne d'action contre le Sommet européen sur l'immigration.

Max Mokabé

Cette brève chronologie a été réalisée à partir du fonds documentaire fourni par l'excellent site Internet des sans-papiers : <http://bok.net/pajol>

Alerte : les Etats-Unis ont décidé d'exécuter Mumia Abu-Jamal le 2 décembre 1999. Il ne doit pas mourir !

On s'y attendait et pourtant c'est avec effroi, que nous avons accueilli la nouvelle : la date d'exécution de Mumia Abu-Jamal est fixée au 2 décembre 1999. Quand vous lirez ces lignes, il vous restera moins d'un mois pour empêcher l'irréparable. C'est un assassinat politique, un crime raciste d'Etat qui vient d'être programmé, mais c'est aussi un crime contre l'Etat, un crime contre le peuple américain.

Car Mumia est innocent ou du moins innocent du crime dont on l'accuse. S'il est coupable, c'est d'être noir, coupable de défendre les exclus, coupable de dénoncer l'injustice partout où elle existe (rappelons-nous son message aux sans-papiers de Saint-Bernard après l'évacuation de l'église par la force), coupable de refuser de se taire, coupable d'être un journaliste et écrivain engagé, coupable d'être resté dans l'enfer du couloir de la mort le militant qu'il a toujours été.

La peine de mort est un acte cruel et barbare, une torture d'Etat programmée. Il s'agit de mettre à mort suivant un rituel indigne d'un pays qui se prétend civilisé et qui donne au monde entier des leçons sur les droits de



l'Homme. Rappelons le sort de Mumia (comme celui des autres condamnés) à partir du moment où la date d'exécution lui a été communiquée : isolement total, l'éclairage électrique et la surveillance 24 heures

sur 24 par des gardiens, la confiscation de toutes les affaires personnelles, l'interdiction de communiquer avec qui que ce soit y compris son avocat ; on viendra le peser et le mesurer pour la fabrication du cercueil, lui faire remplir des formulaires pour savoir ce qu'il faudra faire de son corps !

Nous ne voulons pas que Mumia soit réhabilité cinquante ans après, comme Sacco et Vanzetti ; nous ne voulons pas créer un comité pour la réhabilitation de Mumia Abu-Jamal comme nous avons dû, hélas, le faire pour Ethel et Julius Rosenberg. Nous voulons que Mumia vive et qu'il continue son combat.

Aujourd'hui, la vie de Mumia est entre les mains de chacun d'entre nous : chaque geste comptera. Vous pouvez dès à présent écrire au président Clinton pour lui demander d'intervenir, il en a la possibilité.

Président Clinton – The White House – 1600 Pennsylvania Avenue – Washington DC 20500 – Etats-Unis

Les informations et initiatives du comité national « Sauvons Mumia Abu-Jamal » seront données sur le répondeur du Mrap : 01 53 38 99 97.

Gamberges

Fabien Dechavanne



Gaüzère

Alors que le comité interministériel de lutte contre les sectes rendait public son rapport pour l'année 1998, ont resurgi des polémiques devenues incontournables. Nombreux sont notamment ceux qui s'interrogent sur les différences (ou les ressemblances) entre les sectes et les religions. Force est pourtant de constater que dans une république laïque et d'un point de vue juridique, ce débat n'a pas lieu d'être. Bien plus, et au-delà donc du droit, aborder ainsi le phénomène sectaire, c'est faire de la doctrine que ces organisations défendent l'unique critère de leur définition, en occultant ce qui est le problème majeur : la manière dont, sur la base d'une doctrine dont le contenu importe finalement assez peu, l'adepte est progressivement coupé de sa famille, placé dans la dépendance du mouvement, puis exploité. Que cela soit fondé sur la fin du monde, la venue d'extra-terrestres, la réincarnation, ou tout autre conception, sur laquelle chacun est libre d'avoir son opinion, le résultat est, dans une secte, toujours le même. Il faut insister sur l'habileté des recruteurs, car contrairement à ce que l'on croit, ce ne sont pas seulement des personnes jugées « faibles » par leur entourage qui sont enrôlées. Celui qui occupe un poste important, celui qui est instruit, n'est pas non plus à l'abri, justement parce qu'il s'estime assez intelligent pour ne pas tomber dans un piège qu'il considère comme grossier. A se croire plus fort que les sectes, on peut en devenir très vulnérable.

La secte doit donc être appréhendée comme un groupe de type totalitaire, tant dans son organisation que dans sa logique d'asservissement. Le phénomène a cela de troublant que c'est dans les Etats démocratiques qu'il se développe le plus aisément. En effet, il évolue à la manière d'un parasite de la démocratie dont il détourne les principes fondateurs en vue de justifier les abus dont il se rend coupable. La logique est aussi simple que perverse : dès lors que, par exemple, une décision d'une institution de l'Etat ne leur convient pas, ces mouvements

vont orienter le débat vers la liberté de conscience, le droit d'exprimer et de recevoir des opinions, y compris dans des cas où ces principes, qui, entendons-nous bien, sont essentiels, doivent être défendus et ne sont en réalité absolument pas mis en cause. Lorsqu'un maire refuse de louer une salle à des Témoins de Jéhovah parce que la capacité d'accueil de ladite salle est nettement inférieure au nom-

bre de personnes conviées à la réunion, c'est de sécurité qu'il s'agit, pas de liberté religieuse. Toute la difficulté consiste à faire la part entre les décisions qui, par principe, refusent un droit à un groupement en raison de sa doctrine, et celles qui n'ont rien à voir avec de telles considérations. La grande habileté des sectes consiste à faire croire que c'est toujours à raison de leur doctrine qu'on leur refuse ce qu'elles demandent. En procédant ainsi, elles parviennent à détourner l'attention du public et des juges du cœur même du drame : les abus dont l'adepte est victime. Il faut donc faire la part entre les organisations qui apportent une aide réelle, et celles qui exploitent la détresse ou la naïveté de l'adepte, mais aussi entre les décisions justifiées et celles qui violent les principes fondateurs de l'Etat de droit. C'est ainsi que le problème des sectes peut être abordé avec sérénité par le juge, et non en s'égarant dans des polémiques relatives aux convictions profondes de chacun. Bien évidemment, l'intérêt des sectes est au contraire que le sujet reste, autant que possible, au stade du débat d'opinion.

Adresses utiles

Le Centre de documentation, d'éducation et d'action contre les manipulations mentales / Centre Roger Ikor. Quinze antennes en France. Assure un rôle d'information et de prévention du public (publications, conférences) et d'aide aux victimes.

☒ 138, Avenue Félix Faure 75015 Paris - Tel : 01 53 98 73 98

L'Union nationale des associations pour la défense des familles et de l'individu est l'organisation la plus active dans l'assistance aux victimes à leurs familles, ainsi que dans la dénonciation des activités, mal connues, des Témoins de Jéhovah.

☒ 10, rue Père Julien Dhuit 75020 Paris - Tel : 01 47 97 96 08

Le Comité interministériel de lutte contre les sectes, institué en 1996, et dont les rapports d'activité sont disponibles à la Documentation française, centralise les informations des différents ministères et des particuliers sur les activités des sectes afin d'établir un rapport à l'attention du gouvernement et des parlementaires.

☒ 35, rue Saint Dominique 75 007 Paris - Tel : 01 42 75 76 08

Échos

■ **A l'instigation de la Codac (Commission départementale d'accès à la citoyenneté) du Vaucluse**, les patrons de boîtes de nuit seraient d'accord pour signer une charte dans laquelle ils s'engageraient à lutter contre la discrimination à l'entrée de leurs établissements. C'est ce que rapporte un article du *Parisien* du 28 septembre. En effet, selon un permanent de la Codac-Vaucluse, sur les 56 plaintes qui lui sont parvenues, 64 % relèvent du refus d'accès à des boîtes de nuit ou à des bars à des jeunes issus de l'immigration.

■ **Après Pasqua, c'est Juppé** qui se prononçait le 1^{er} octobre au journal *Le Monde* contre le concept « d'immigration zéro » inventé par le même Pasqua lorsqu'il était aux commandes et en mesure de prendre les décisions adéquates. Pour le Mrap c'est un « revirement intéressant ». « Ces propos, ajoute le communiqué, révèlent tardivement une utile et nécessaire prise de conscience de préoccupations que le Mrap n'a eu de cesse de porter de longue date ».

■ **Bouleversant la scène politique autrichienne**, le parti d'extrême droite de Jörg Haider est sorti vainqueur des élections législatives du 5 octobre dernier. Avec quelque 28 % des voix, le « Parti libéral » représente la deuxième force politique du pays. Pour le Mrap, le succès de M. Haider apporte « une raison de plus de renforcer la vigilance par une mobilisation collective (Etat, médias, associations) sur l'histoire du nazisme et de ses forfaits monstrueux ».

■ **La Cour suprême de Pennsylvanie** a rejeté début octobre le dernier recours de Mumia Abu-Jamal ; désormais le gouverneur peut décider à tout moment de son exécution. Le Mrap et le comité international de soutien à Mumia Abu-Jamal et aux prisonniers politiques aux Etats-Unis (COSIMAPP) appellent à un rassemblement tous les mercredis devant le Consulat étasunien à Paris de 18 h à 20 heures. **Attention : lire page 10.**

■ **La Fédération Mrap des Landes** a fait constater par huissier le 9 octobre une tarification discriminatoire pratiquée par une discothèque de Mont-de-Marsan. « Le tarif d'entrée des jeunes d'apparence étrangère était trois fois plus important que celui appliqué aux jeunes ne présentant pas de signes d'extranéité. Cette pratique qui ne consiste pas à refuser l'entrée mais à la subordonner à une condition discriminatoire va faire l'objet d'une plainte des victimes et de la Fédération des Landes sur le fondement du délit prévu et réprimé par les articles 225-1° et 225-4° du Code pénal, ainsi que d'un signalement auprès de la Codac. Le Mrap demande que la justice condamne avec sévé-

rité les responsables de ces pratiques, véritable mise en acte volontaire du racisme, qui outre l'insulte au principe d'égalité concourt à renforcer le sentiment d'exclusion des jeunes issus de l'immigration. » (communiqué du 11/10/99).

■ **En collaboration avec le Mrap et la LDH**, le Cercle Frantz Fanon organisait le dimanche 17 octobre une journée d'étude consacrée au 17 octobre et à ses récents développements judiciaires à la Faculté de la Sorbonne. Un débat d'information sur l'actualité algérienne devait également avoir lieu avant la commémoration du souvenir au pont Saint-Michel.

■ **Pour marquer le trente-quatrième anniversaire de la disparition de l'opposant marocain Mehdi Ben Barka**, l'Institut Ben Barka-Mémoire vivante et les organisations qui le soutiennent appelaient à un rassemblement le 29 octobre devant la Brasserie Lipp à Paris où il avait été enlevé.

Agenda

■ **Les universités populaires de France (UPF)** organisent leur rencontre internationale les 6 et 7 novembre à Mulhouse (Haut-Rhin). Sur le thème « Europe et éducation populaire, hier, aujourd'hui et demain », cette rencontre rassemblera les responsables des universités populaires de France, d'Allemagne, de Suisse et d'Espagne. UPF, 13 rue des Franciscains 68100 Mulhouse - T : 03 89 46 48 48.

■ **Le comité local de Saint-Denis** orga-

nise le 26 novembre une rencontre sur la question de la liberté de circulation avec Danièle Lochak, Monique Chemillier-Gendreau, Patrick Weil et d'autres intervenants à la Bourse du travail. Pour toute information complémentaire, appeler le siège du Mrap.

■ **Dans le cadre de l'Année internationale de la culture de la paix**, le comité parisien du Mouvement de la paix organise son Festival Art et Paix pour l'an 2000 les 17, 18 et 19 décembre. Plusieurs tables-rondes sont programmées réunissant écrivains, chercheurs, responsables d'associations, représentants d'institutions internationales ; musique, peinture, poésie, gastronomie sont à l'honneur, avec notamment une soirée africaine et un récital de harpe indienne. Pour de plus amples informations : 94, rue J.-P. Timbaud 75011 - T : 01 43 14 04 48.

■ **En partenariat avec l'association Ecran**, la Fédération 59/62 du Mrap organise, à l'occasion du cinquantenaire, son Festival antiraciste du film qui se tiendra du 29 octobre au 21 janvier dans une dizaine de salles de la région : Liévin, Harnes, Douai, Douchy-les-Mines, Villeneuve d'Ascq, Tourcoing, Bouspecque, etc. « Voyages » d'Emmanuel Finkiel, « Femmes... Femmes » de Saâd Chraïbi, « Mobutu, roi du Zaïre » de Thierry Michel ou encore la fameuse « Rosetta » des frères Dardenne, pour ne parler que des nouveautés seront à l'affiche. Mais le Festival antiraciste du film ce sera aussi des débats, notamment avec Mouloud Aounit, Jean-Claude Dulieu, Jean-Jacques Kirkyacharian, Louise Faréniaux... Il paraît même que Youssef Chahine pourrait venir présenter son film, « Le Destin ». Pour obtenir le programme complet ou tout autre renseignement : Fédération 59/62 du Mrap, BP 1261, 59014 Lille - T : 03 27 47 89 67.

À nos lecteurs

Comme vous avez pu le constater, un travail d'amélioration de *Différences* est engagé depuis le numéro de septembre et se poursuivra sur plusieurs mois. Cette période de transition n'ira pas sans imperfection. La formule définitive (rubriques, choix et traitement de l'iconographie, habillage...) n'est pas arrêtée. N'hésitez pas à nous communiquer vos remarques, suggestions et critiques.

Chérifa Benabdessadok

Différences

43 bld de Magenta 75010 Paris - T : 01 53 38 99 99
Télécopie : 01 40 40 90 98 - E.mail : mrap@ras.eu.org
13 F le numéro - Abonnement 135 F (11 n°/an)

Directeur de publication : Mouloud Aoumit. Gérante bénévole : Isabelle Sirot. Rédactrice en chef - mise en page : Chérifa Benabdessadok. Directeur administratif : Jean-Etienne de Linares. Abonnements : Eric Lathière-Lavergne. Impression : Montligeon T : 02 33 85 80 00. Commission paritaire n°63634 0247-9095 Dépôt légal 1999-11